

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 novembre 2019 à 19 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
- M. Danny Stewart, conseiller du district 4
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberley Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. François Marcoux, conseiller du district 3

Étaient également présents : l'assistante-greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des communications et relations publiques, le directeur du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 15 octobre 2019
4. RÉGLEMENT
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2020
 - 5.3. Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil - dépôt
 - 5.4. Logiciel de gestion documentaire - acquisition
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Offre de services du Carrefour du capital humain concernant l'exercice du maintien de l'équité salariale
 - 6.2. Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-07-CSN
 - 6.3. Convention collective de travail - Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant
 - 6.4. Dépôt de la liste des personnes engagées
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2019
 - 7.3. Assurance accidents - contrat
8. URBANISME
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Dénéigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - contrat
 - 9.2. Réfection de la dalle de patinoire - parc Daniel-Lauzon - décompte n° 3 et acceptation finale des travaux
10. ENVIRONNEMENT
11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

- 11.1. Réaménagement de la rotonde de la bibliothèque Samuel-Ouimet
- 11.2. Don de livres à la Ville
- 12. POLICE
- 13. INCENDIE
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de l'assistante-greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 02.

CA19 11 288

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA19 11 289

3.1. Séance ordinaire du 15 octobre 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 octobre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

5. ADMINISTRATION

CA19 11 290

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

certaines fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le conseil prenne acte du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et entérine les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 11 291

5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2020

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que pour l'année 2020, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 20 janvier
- Lundi, 10 février
- Lundi, 09 mars
- Mardi, 14 avril
- Lundi, 11 mai
- Lundi, 08 juin
- Lundi, 20 juillet
- Lundi, 10 août
- Lundi, 14 septembre
- Mardi, 13 octobre
- Lundi, 09 novembre
- Lundi, 14 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA19 11
(5.3)**

5.3. Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 6 octobre 2017.

CA19 11 292

5.4. Logiciel de gestion documentaire - acquisition

CONSIDÉRANT l'article 43 du *Règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle* qui prévoit la possibilité d'attribuer de gré à gré un contrat d'approvisionnement ou de services techniques concernant un progiciel, un logiciel, un équipement informatique ou de télécommunications;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour le projet 2019-34 et au poste

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

budgétaire 02-140-00-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Géomap GIS Amérique inc. un contrat pour l'implantation d'un système de gestion électronique de contenu d'entreprise et de gestion documentaire, incluant une licence complète en édition pour 16 utilisateurs, pour un montant total de 32 296 \$, taxes et frais de déplacement en sus, conformément à leur offre de services en date du 23 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CA19 11 293

6.1. Offre de services du Carrefour du capital humain concernant l'exercice du maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT que l'exercice du maintien de l'équité salariale doit être réalisé en 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du Carrefour du capital humain (UMQ) pour nous assister lors de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que des travaux sur le même sujet ont déjà été entrepris par le Carrefour du capital humain (UMQ) suite à un mandat donné par la résolution CA17 02 044;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-160-00-419, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services professionnels du Carrefour du capital humain (UMQ) en date du 21 octobre 2019 telle que déposée;

DE mandater le directeur du Service des ressources humaines à en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 11 294

6.2. Demande de préretraite - signature de la lettre d'entente 2019-07-CSN

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision de la direction des ressources humaines et d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2019-07-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant afin de procéder à la demande de préretraite de l'employée portant le numéro 465, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 11 295

6.3. Convention collective de travail - Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

Québec, section locale Mont-Tremblant (SPPQ) ont eu plusieurs rencontres de négociation concernant les termes du renouvellement de la convention collective intervenue entre eux;

CONSIDÉRANT que l'accréditation de ce Syndicat a été révoquée en date du 29 octobre 2019 et qu'à compter de cette même date l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant représente dorénavant tous les pompiers de la Ville de Mont-Tremblant, salariés au sens du *Code du travail*, à l'exclusion du directeur, directeur adjoint et des deux capitaines du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville et cette Association en sont venus à une entente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver et d'autoriser la signature par le maire et la directrice générale de la convention collective négociée par les représentants de la Ville avec l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant, laquelle entrera en vigueur le jour de sa signature et le demeurera jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA19 11
(6.4)**

6.4. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat applicable;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des travaux publics

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2019-64	Stéphane Gauthier Simon Lacasse Cédric Charlebois-Perreault	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	4 novembre 2019	Saison hivernale
2019-67	Simon Lacasse	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	21 octobre 2019	2 semaines

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

2019-68	Benoit Émond Philippe Giroux	Temporaire	Préposés aux décorations d'hiver	18 novembre 2019	2 semaines
2019-69	Gabriel Gleeton	Temporaire	Préposé aux parcs	28 octobre 2019	4 semaines

7. GESTION FINANCIÈRE

CA19 11 296

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 au montant de 306 962,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt CA19 11
(7.2)**

7.2. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2019

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier des états comparatifs en date du 30 septembre 2019, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante des présentes comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

CA19 11 297

7.3. Assurance accidents - contrat

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Tremblant tient également à assurer les élus pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner le prolongement du contrat d'assurance accidents avec BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} décembre 2019 au coût de 213 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$, et d'accorder le contrat d'assurance accidents à BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020 au coût de 2 595 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$ (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

9. TRAVAUX PUBLICS

CA19 11 298

9.1. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au déneigement des entrées piétonnières de ses différents édifices municipaux et infrastructures et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-xxx-xx-495, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9019-0786 Québec inc. faisant affaires sous le nom de « Levert Paysage », le seul soumissionnaire et conforme, le contrat de déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de 18 abribus, de 5 arrêts d'autobus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair au montant de 35 020 \$, taxes en sus, pour la période du 15 novembre 2019 au 15 mai 2020, le tout conformément au document d'appel d'offre TP-2019-40, qui prévoit deux options de renouvellement comme suit :

- Période du 15 octobre 2020 au 15 mai 2021 36 069 \$, taxes en sus;
- Période du 15 octobre 2021 au 15 mai 2022 37 148 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 11 299

Modifiée par
la résolution
CA19 12 318

9.2. Réfection de la dalle de patinoire - parc Daniel-Lauzon - décompte n° 3 et acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection et de remplacement de la dalle de la patinoire au parc Daniel-Lauzon ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement du décompte n° 3 au montant de 23 245,05 \$ (projet 2018-63) et à l'acceptation finale des travaux de réfection et de remplacement de la dalle de la patinoire du parc Daniel-Lauzon;

DE procéder, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, au paiement des frais supplémentaires de 2 575,05 \$, taxes en sus, payable par l'excédent de fonctionnement;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

11. CULTURE ET LOISIRS

CA19 11 300

11.1. Réaménagement de la rotonde de la bibliothèque Samuel-Ouimet

CONSIDÉRANT que la Fondation Tremblant a répondu favorablement à la demande de soutien de la Ville pour divers projets, dont le réaménagement de la zone jeunesse à la bibliothèque Samuel-Ouimet, en lui versant un montant de 15 000 \$ pourvu que les travaux soient effectués d'ici février 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la proposition de madame Elysa Beth

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

11 novembre 2019

Lessard, faisant affaire sous le nom de « Elle Design », pour le réaménagement de la rotonde de la bibliothèque Samuel-Ouimet, au montant de 13 045 \$, taxes en sus (projet 2019-87).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 11 301

11.2. Don de livres à la Ville

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter la donation de 320 livres neufs et de deux étagères de style colonne en métal par madame Myrna Alexander, le tout d'une valeur de 6 266,37 \$;

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à prendre, au nom de la Ville et à titre de propriétaire irrévocable, la possession de ces biens lors de leur délivrance par le donateur;

D'autoriser le trésorier à émettre au donateur un reçu de don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance, en fonction de cette valeur, au montant admissible conformément aux exigences requises par les lois fiscales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

13. INCENDIE

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA19 11 302

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Assistante-greffière

Initiales	
Maire	Greffier